

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-01-22 du 7 février 2018

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GRENAY

concernant la demande présentée par la société REVAL'GREEN

SIÈGE SOCIAL : REVAL'GREEN – 2 espace Henry VALLEE – 69 007 LYON

NATURE DU PROJET : demande d'autorisation en vue d'exploiter une plateforme de regroupement, traitement et valorisation de gazons synthétiques usagés.

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier comprenant une étude d'impact

EMPLACEMENT DU PROJET : 30 rue de la Gare d'HEYRIEUX – 38 540 GRENAY

CONSULTATION DU DOSSIER pendant toute la durée de l'enquête publique d'une durée d'un mois du lundi 5 mars 2018 au jeudi 5 avril 2018 inclus :

- en mairie de GRENAY sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

Commissaire-enquêteur : Madame Stéphanie RETOURNAY – ingénieur équipement rural

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de GRENAY, aux jours et heures suivants :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - le lundi 5 mars 2018 | de 15h30 à 18h45 |
| - le lundi 12 mars 2018 | de 15h30 à 18h45 |
| - le mardi 20 mars 2018 | de 13h30 à 16h15 |
| - le vendredi 23 mars 2018 | de 15h30 à 18h30 |
| - le jeudi 29 mars 2018 | de 08h30 à 11h30 |

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de GRENAY
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de GRENAY
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par courrier et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Antoine ROZE, chef de projet secteur « ICPE – Environnement – Ingénierie Industrielle » – Bureau d'études SECI (06.86.16.75.61), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de GRENAY et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.